

Recrudescence du temps partiel chez les salariés permanents non familiaux

Solange RATTIN

SCEES - Bureau de l'information statistique

La croissance de l'emploi salarié entre 1988 et 2000 va de pair avec celle du nombre de sociétés agricoles. Toutefois, les 164 200 emplois de 2000 procurent aux exploitations une quantité de travail inférieure à celle de 1988. L'augmentation des effectifs s'accompagne donc d'un développement du temps partiel, particulièrement sensible dans les exploitations non spécialisées. Le secteur viticole d'appellation reste le premier employeur, regroupant près du quart des emplois.

En 2000, les exploitations agricoles ont recours à 164 200 emplois de salariés permanents non familiaux, soit 2 900 de plus qu'en 1988 (encadré p. 10). La croissance de l'effectif est certes faible, mais elle fait suite à plusieurs décennies de baisse très importante due à l'essor de la mécanisation. Le nombre d'emplois de salariés permanents a été divisé par deux entre 1970 et 1988, et celui des employeurs par près de trois. Durant cette période, les emplois se sont donc fortement concentrés dans un nombre réduit d'exploitations : 1,8 salarié en moyenne par employeur en 1970, 2 en 1979 et 2,3 en 1988. Cette

croissance ne se poursuit pas pendant les douze années suivantes : en 2000, chaque employeur occupe aussi 2,3 salariés permanents [3].

Par ailleurs, de 1970 à 1988, la quantité de travail fournie aux exploitations agricoles par les salariés permanents diminuait un peu moins vite que le nombre d'emplois lui-même. Cette tendance s'inverse entre 1988 et 2000 : cent emplois fournissent l'équivalent de 85 personnes à plein temps en 1979, 88 personnes en 1988 et 84 seulement en 2000. La croissance des effectifs s'accompagne d'une recrudescence du temps partiel (tableau 1).

Tableau 1

Salariés permanents non familiaux : arrêt de la chute

	Effectifs en millier				Taux annuel moyen de variation en %		
	1970	1979	1988	2000	1970-79	1979-88	1988-2000
Total exploitations	1 587,6	1 262,7	1 016,8	663,8	- 2,5	- 2,4	- 3,5
Exploitations avec salariés permanents	189,8	115,4	70,4	70,8	- 5,4	- 5,3	0,0
Emplois salariés permanents	335,0	232,8	161,3	164,2	- 4,0	- 4,0	+ 0,2
UTA ¹ des salariés permanents	280,0	198,4	142,7	137,6	- 3,8	- 3,6	- 0,3

1. UTA : Unité - travail - annuel (définitions p. 12).

Source : AGRESTE - Recensements agricoles

28 000 actifs familiaux sont salariés

Conformément aux définitions européennes, les salariés permanents dont il est question dans cet article ne sont pas membres de la famille des chefs d'exploitation ni de celle des coexploitants. Les chefs d'exploitation, les coexploitants et les membres de leurs familles actifs sur l'exploitation sont appelés « actifs familiaux ». Les salariés familiaux sont comptés à part et font l'objet d'autres études.

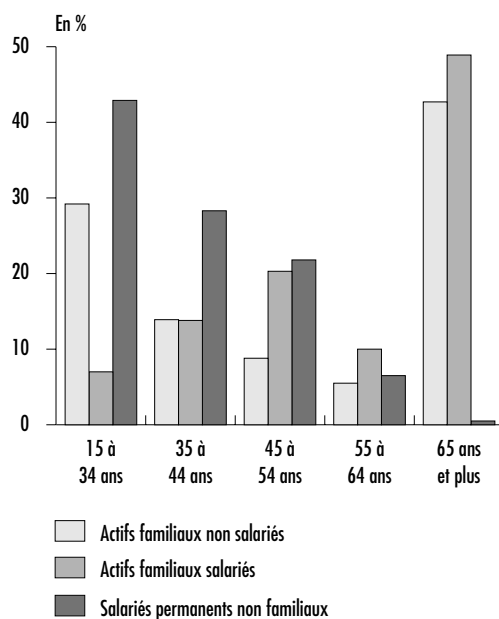
Le recensement agricole 2000 a mis en évidence une poursuite de la décroissance du nombre d'actifs familiaux non salariés, notamment des conjoints [3]. En revanche, l'effectif des salariés familiaux s'accroît. Ils totalisent 28 000 personnes en 2000, contre 19 500 en 1988, soit une augmentation annuelle moyenne de 3,1 %. Durant la même période, le nombre d'actifs familiaux non salariés a diminué au rythme moyen de 4,1 % par an.

La quasi totalité des salariés familiaux sont, soit des chefs d'exploitation ou premiers coexploitants (30 %), soit des conjoints (30 %), soit des enfants (22 %), soit des coexploitants dans des exploitations en société (12 %). Ils sont donc sociologiquement très différents des salariés non membres de la famille, mais différents aussi des autres actifs familiaux non salariés. Les actifs familiaux salariés sont plus âgés que les personnes appartenant aux deux autres groupes : leur population âgée de moins de trente-cinq ans est quatre fois moins nombreuse en proportion que celle des actifs familiaux non salariés, et six fois moins que celle des salariés permanents non familiaux. Les actifs fami-

liaux salariés travaillent plus souvent à plein temps que les non salariés (49 % contre 43 %), mais beaucoup plus rarement que les salariés permanents non familiaux (62 %). En revanche, la proportion de femmes est similaire dans les trois populations : environ un quart de l'effectif total.

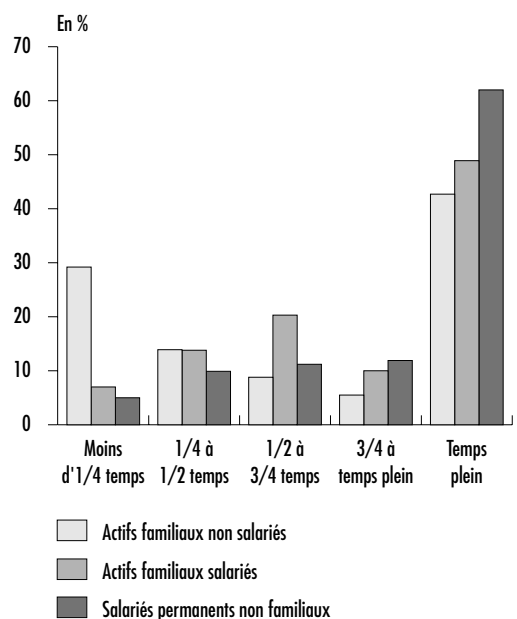
Les actifs familiaux salariés, et plus encore les salariés permanents non familiaux, sont occupés sur les exploitations les plus grandes : la moitié des premiers et les deux tiers des seconds travaillent sur des unités de plus de 100 UDE, soit environ 150 hectares d'équivalent de blé, contre 14 % seulement des actifs familiaux non salariés (définitions p. 12). Trois secteurs d'activité regroupent plus de 40 % des emplois familiaux salariés : la viticulture d'appellation, la polyculture et le polyélevage. Un peu moins de 40 % des actifs familiaux non salariés y travaillent aussi, mais les salariés permanents non familiaux sont surtout employés en viticulture (24 % des emplois) et peu dans les deux autres secteurs. En revanche, la proportion de salariés non familiaux est presque deux fois plus importante que celle des actifs familiaux salariés, en maraîchage et en horticulture. De ce fait, la répartition géographique des salariés diffère quelque peu, selon qu'il s'agit ou non de membres de la famille des exploitants. Les emplois d'actifs familiaux salariés sont plus particulièrement développés en Île-de-France, dans les régions du Centre et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Graphique
Les actifs familiaux salariés
sont plus âgés



Source : AGRESTE - Recensement agricole 2000

Graphique
Davantage de plein temps pour les
salariés, surtout pour les non familiaux



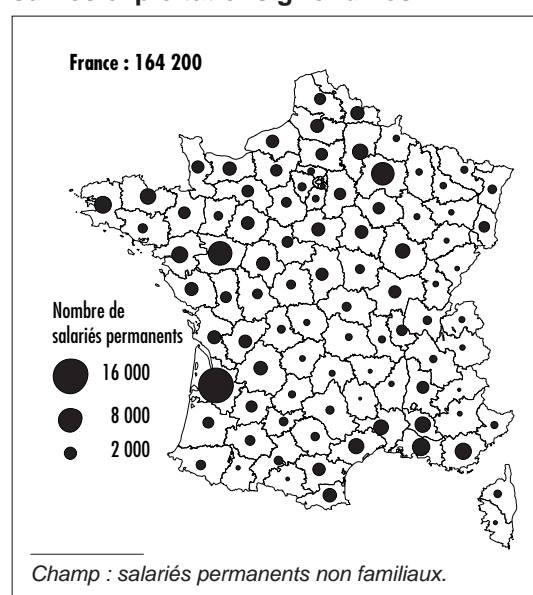
Source : AGRESTE - Recensement agricole 2000

Forte croissance de l'emploi salarié dans les élevages hors sol

La progression du nombre d'emplois de salariés permanents non familiaux entre 1988 et 2000 ne touche pas tous les secteurs de production. La croissance est forte dans les élevages hors sol de porcs et volailles, ainsi que dans les exploitations spécialisées en viticulture d'appellation [4]. Celles-ci restent les

premiers employeurs et leur prééminence se renforce : 24 % des emplois en 2000, contre 21 % en 1988. À l'opposé, le nombre d'emplois diminue dans les autres exploitations viticoles et plus encore dans les exploitations fruitières. Les effectifs restent concentrés dans quatre types d'orientations : viticulture d'appellation, grandes cultures, horticulture et fruits (graphique 1). Ainsi, la Gironde est-elle le premier département employeur de salariés permanents, avec plus de 16 000 emplois, soit 10 % de l'effectif total. Viennent ensuite le Maine-et-Loire et la Marne, avec moins de 5 % des emplois totaux (carte 1). Toutefois, la croissance des emplois salariés ne concerne que la moitié des régions. Elle est particulièrement forte en Bretagne, où l'effectif augmente de 3 % par an. Mais le nombre de salariés permanents diminue dans la plupart des zones de grandes cultures du Bassin parisien (-2,6 % par an en Seine-et-Marne) et dans certaines zones de cultures permanentes (-6,7 % dans les Alpes-Maritimes, mais +1,2 % dans les Bouches-du-Rhône) (carte 2).

Carte 1
Un salarié sur dix travaille sur les exploitations girondines

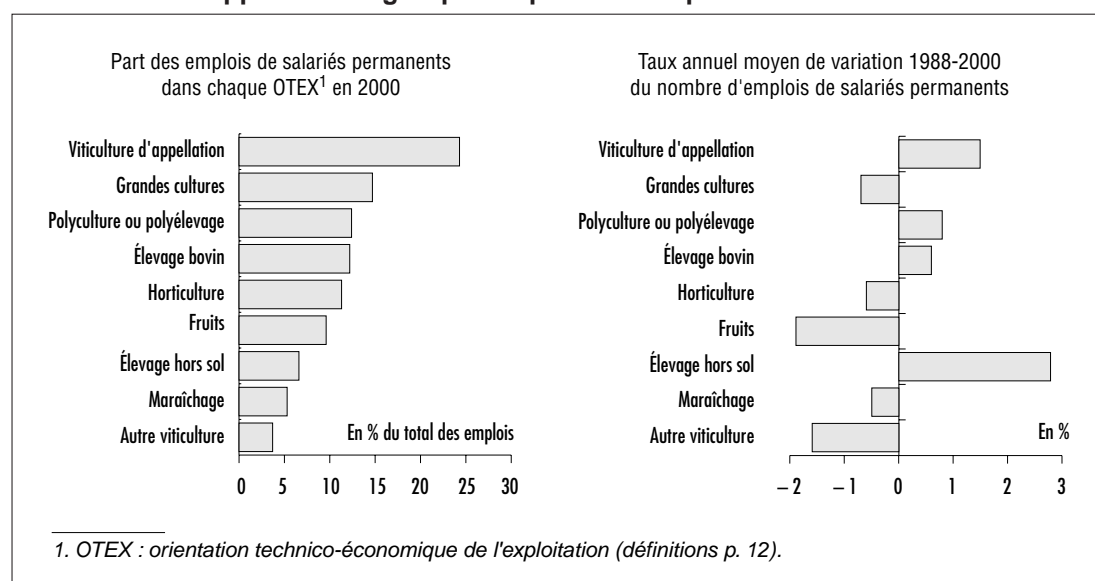


Source : AGRESTE - Recensement agricole 2000

Les emplois se concentrent dans les sociétés

Quelle que soit la spécialisation de l'exploitation, le nombre d'emplois de salariés permanents ne s'accroît que dans les formes sociétaires, elles-mêmes en forte progression entre 1988 et 2000. Ces sociétés, qui constituent 19 % des exploitations en 2000, contre

Graphique 1
La viticulture d'appellation regroupe un quart des emplois salariés non familiaux



Source : AGRESTE - Recensements agricoles

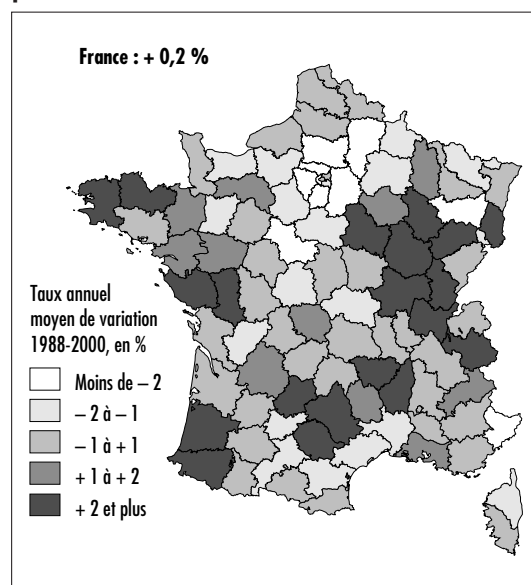
6 % en 1988, regroupent maintenant 70 % des emplois de salariés permanents. Elles en employaient moins de la moitié douze années plus tôt. Les sociétés commerciales et les coopératives, qui associent à l'agriculture des activités de type para-agricole comme le conditionnement des produits, sont au premier rang des employeurs : 70 % d'entre elles ont des salariés permanents. À l'opposé, les groupements de fait ou même les groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec), dont le comportement s'apparente à celui des exploitations individuelles, n'emploient des salariés qu'un peu plus d'une fois sur dix. Chaque exploitation en société emploie en moyenne 2,8 salariés permanents, soit 8 pour les sociétés commerciales, 2,5 pour les groupements de fait, et 1,7 pour les Gaec. Bien que les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) soient les formes sociétaires les mieux représentées au niveau national, elles occupent moins de salariés permanents que les autres sociétés civiles, deux fois moins nombreuses. Chaque EARL en emploie 1,8 en moyenne, contre 3,5 pour les autres sociétés civiles. Ces EARL proviennent souvent de la transformation d'un Gaec père-fils au moment du départ en retraite du coexploitant le plus âgé, et en conservent la structure, au moins pendant un premier temps.

Les sociétés ont une dimension économique importante, quatre fois celle des exploitations individuelles. Elles rassemblent près de la moitié du potentiel économique agricole total (définitions ci-dessous). Toutefois, à taille égale d'exploitation, le nombre d'emplois salariés augmente toujours dans les sociétés, alors qu'il chute dans les exploitations individuelles, y compris les plus grandes. Par exemple, entre 1988 et 2000, le nombre d'emplois de salariés permanents sur les exploitations de plus de 100 UDE diminue de 5 % par an dans les exploitations individuelles, mais il s'accroît de 3,9 % par an dans les sociétés de taille égale. Les sociétés représentant aujourd'hui 70 % de ces grandes exploitations, le nombre d'emplois totaux qu'elles procurent est en progression. En 2000, l'ensemble des unités de taille au moins égale à 100 UDE rassemble 63 % des emplois totaux, contre 56 % seulement en 1988. Les viticulteurs d'appellation, gérant en société une exploitation de cette taille, regroupent à eux seuls 16 % des emplois salariés en 2000, contre 10 % en 1988.

Moins d'emplois chez les « gros » employeurs

En 2000 comme en 1988, la majorité des employeurs de salariés permanents n'en ont

Carte 2
Le Bassin parisien se vide de ses salariés permanents non familiaux



Source : AGRESTE - Recensements agricoles 1988 et 2000

Définitions

L'unité - travail - annuel (UTA)

Une UTA équivaut à la quantité de travail fournie par une personne occupée à plein temps pendant une année. Les contributions de tous les actifs présents sur l'exploitation sont exprimées en fractions de temps complet. Elles sont ensuite totalisées pour établir le temps de travail total réalisé sur l'exploitation.

Dimension économique de l'exploitation

La dimension économique des exploitations est obtenue en pondérant chacune de leurs productions par des coefficients appelés « marges brutes standard » (MBS). Ces derniers résultent de la valorisation des productions agricoles et des charges affectées. Le résultat peut être exprimé en hectare d'équivalent-blé, c'est-à-dire en nombre d'hectares dégagant la même marge brute. Il est également évalué en unité de dimension européenne (UDE), une UDE valant approximativement 1,5 hectare d'équivalent-blé.

Orientation technico - économique de l'exploitation (OTEX)

L'OTEX d'une exploitation désigne la production dominante de l'exploitation. Elle est déterminée par la production (végétale ou animale) dont la MBS au sein de l'exploitation a le poids relatif le plus important par rapport à la MBS totale de l'exploitation.

qu'un seul. Cependant, les employeurs d'un unique salarié sont moins nombreux, contrairement à ceux qui procurent cinq à vingt emplois. Le nombre d'employeurs de trente salariés ou plus régresse au même rythme que celui des employeurs d'un seul salarié.

Le mouvement des salariés est identique à celui des employeurs. Entre 1988 et 2000, le nombre d'emplois de salariés permanents régresse d'une part, sur les exploitations à salarié unique, d'autre part et de façon plus importante, sur les exploitations qui en ont au moins trente. Il s'accroît le plus fortement, soit au rythme moyen de 0,8 % par an, dans les exploitations qui procurent cinq à neuf emplois. La diminution des emplois chez les employeurs d'au moins trente salariés affecte surtout les exploitations arboricoles et maraîchères. À l'opposé, les exploitations de grandes cultures, où le nombre d'emplois progresse fortement chez les « gros » employeurs, alors qu'il diminue pour l'ensemble du secteur. Dans les élevages hors sol, le nombre d'emplois augmente quel que soit l'effectif employé.

La concentration des emplois chez les « gros » employeurs ne s'accroît donc pas entre 1988 et 2000 : 16 à 17 % de ces emplois sont rassemblés dans des exploitations en ayant au moins vingt. Elle diminue même pour les exploitations les plus employeuses : en 2000, 14 % des emplois salariés en viticulture d'appellation se trouvent sur des exploitations à plus de vingt emplois, contre 20 % en 1988.

Le travail salarié non familial supplée celui des conjointes

La croissance du nombre d'emplois de salariés permanents concerne à la fois les petites exploitations, où la quantité de travail familial est très faible, inférieure à un quart d'UTA (définitions p. 12), et les plus nombreuses, où cette quantité est comprise entre 0,75 UTA et 1,25 UTA. La diminution du nombre d'actifs familiaux, entre 1988 et 2000, est particulièrement forte pour les conjointes d'exploitants qui, d'une part sont moins nombreuses en raison de la progression du célibat chez les jeunes exploitants, d'autre part se détournent de l'activité agricole. Près des deux tiers travaillaient sur les exploitations en 1988, moins de la moitié le font en 2000 [2]. Ainsi, l'agrandissement général des exploitations a favorisé l'emploi de salariés, mais la désaffection des conjointes a contribué à amplifier le phénomène. En 2000, un tiers seulement des

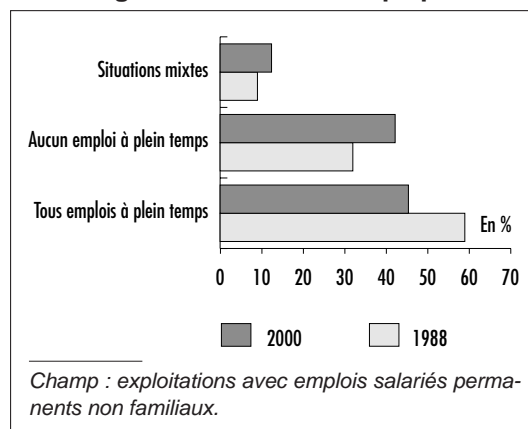
conjointes d'employeurs de salariés permanents est actif sur les exploitations. Ils étaient la moitié en 1988.

La progression du salariat permanent s'est aussi accompagnée d'une croissance de l'emploi saisonnier. Le nombre d'exploitations sans main-d'œuvre permanente mais avec salariés saisonniers diminue rapidement entre 1988 et 2000, mais celui des employeurs des deux types de main-d'œuvre progresse (+ 0,8 % par an), tout particulièrement dans les élevages hors sol (+ 3,1 % par an) et en viticulture d'appellation (+ 2 % par an). En 2000, 55 % des employeurs de salariés permanents ont aussi recours aux saisonniers, contre 50 % en 1988. De même, la main-d'œuvre d'entreprises de travaux agricoles progresse : 63 % des employeurs de salariés permanents y font appel en 2000, contre 59 % en 1988.

Le temps partiel s'accroît

La progression du salariat permanent, entre 1988 et 2000, est surtout due à celle des emplois à temps partiel. La proportion d'employeurs occupant tous leurs salariés à plein temps régresse sensiblement, surtout au profit de ceux qui n'offrent plus que des emplois à temps partiel (graphique 2). Cette situation concerne tous les secteurs de production, mais est particulièrement sensible en élevage bovin ou dans les exploitations non spécialisées, dont la majorité n'a maintenant aucun emploi salarié à plein temps. En ce qui concerne les arboriculteurs, fortement employeurs, 59 % emploient tous leurs salariés permanents à plein temps en 2000. Ils étaient 70 % en 1988.

Graphique 2
Davantage de recours au temps partiel



Source : AGRESTE - Recensements agricoles

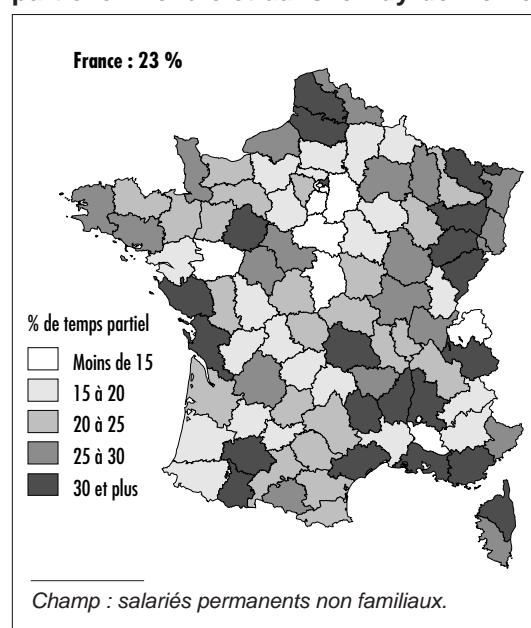
Près de 40 % des salariés permanents sont employés à temps partiel en 2000, contre 28 % seulement en 1988. Leur proportion est relativement stable, quelle que soit la dimension économique de l'exploitation, si celle-ci est inférieure à 120 hectares d'équivalent-blé (environ 52 % en 2000 contre 38 % en 1988). En revanche, cette proportion s'abaisse à 30 % pour les plus grandes unités en 2000. Bien que moins nombreuses en 1988, 20 % seulement d'entre elles offraient des emplois salariés à temps partiel. Le même mouvement se manifeste dans les exploitations en société, de taille importante et en plein essor : 32 % des emplois y sont à temps partiel en 2000, contre 19 % en 1988.

Les salariés permanents travaillant à temps partiel sont nombreux dans les zones où prédominent les petites structures non spécialisées ou plutôt orientées vers l'élevage : 32 % en Savoie, 41 % dans le Puy-de-Dôme. À l'opposé, leur proportion est moindre dans les exploitations de grandes cultures du Bassin parisien par exemple : 12 % en Seine-et-Marne, 13 % dans le Cher et le Loiret (carte 3).

Les salariés non familiaux à temps partiel peuvent être employés sur plusieurs exploitations, ou avoir une autre profession, ou se trouver en situation de sous-emploi. Moins du quart de ces salariés ont au moins un deuxième employeur en 2000, contre un peu plus du quart en 1988. Le deuxième emploi est le plus fréquent dans les élevages bovins, dans les

exploitations de polyélevage (environ 40 %), ainsi que dans le secteur des grandes cultures (35 %). À l'opposé, la présence d'un second emploi à temps partiel est plus rare en horticulture et maraîchage. Ainsi, les salariés permanents travaillant à temps partiel chez plusieurs employeurs sont-ils relativement fréquents dans les élevages du Limousin (44 %),

Carte 3
Deux salariés sur cinq travaillent à temps partiel en Lozère et dans le Puy-de-Dôme



Source : AGRESTE - Recensement agricole 2000

Tableau 2
Les salariées sont plutôt employées par les maraîchers ou les horticulteurs

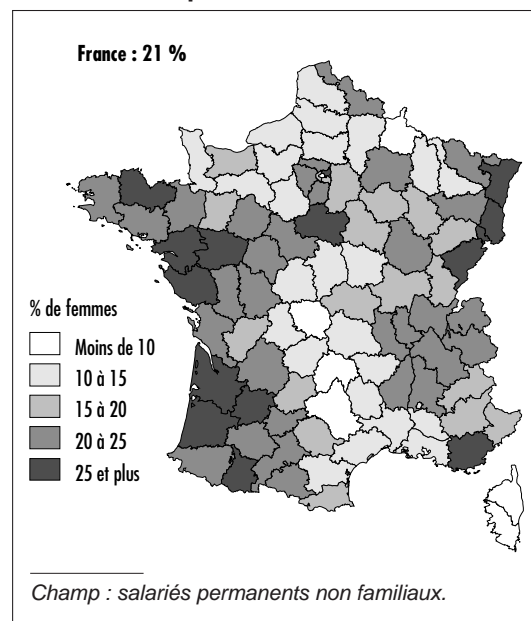
	Hommes		Femmes	
	En millier	En millier	En % du total des emplois salariés de chaque OTEX ¹	
Maraîchage - Horticulture	17,6	9,7	35,5	
Élevage hors sol	8,8	3,5	28,4	
Élevage ovin - caprin	5,9	2,0	24,9	
Viticulture	35,9	10,1	22,0	
Culture - élevage	15,4	3,3	17,8	
Autres cultures permanentes	13,2	2,5	15,9	
Grandes cultures	21,5	2,6	10,8	
Élevage bovin	11,3	0,9	7,7	
Ensemble	129,6	34,6	21,1	

Champ : salariés permanents non familiaux.

1. OTEX : orientation technico-économique de l'exploitation (définitions p. 12).

Source : AGRESTE - Recensement agricole 2000

Carte 4
Les salariées plutôt à l'Ouest



Source : AGRESTE - Recensement agricole 1988

mais aussi en Champagne-Ardenne (34 %), quelle que soit la spécialisation de l'exploitation.

Des hommes jeunes

La population salariée permanente est essentiellement masculine. Huit emplois salariés sur dix sont détenus par des hommes. Toutefois, le nombre d'emplois masculins accuse une légère baisse de 0,3 % par an entre 1988 et 2000, tandis que celui des femmes progresse au rythme moyen de 1,9 % l'an [1].

Les femmes salariées sont particulièrement bien représentées dans les exploitations maraîchères et horticoles, ainsi que dans les élevages hors sol. À l'opposé, les emplois salariés sont essentiellement masculins dans les élevages bovins ou les exploitations de grandes cultures (tableau 2). Ainsi, la part des salariées permanentes est-elle importante en Alsace, où plus du tiers de la main-d'œuvre est féminine, ainsi que dans les Pays de la Loire : 30 % des emplois salariés de Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique sont féminins (carte 4).

Les salariés permanents sont jeunes : 43 % ont moins de 35 ans en 2000, et la population âgée de plus de 55 ans est marginale. Les

salariés les plus jeunes sont dans les élevages bovins et les exploitations mixtes, secteurs peu employeurs, mais qui ont embauché des salariés depuis 1988. À l'opposé, les salariés sont relativement plus âgés en viticulture, où la main-d'œuvre peut avoir une certaine ancienneté.

C'est aussi dans les orientations les plus employeuses que la main-d'œuvre salariée est la plus qualifiée. En viticulture, 7 à 8 % des emplois sont destinés à des cadres, contremaîtres ou agents de maîtrise, mais 3 % seulement en maraîchage. La proportion de cadres salariés est ainsi la plus importante dans le bassin méditerranéen (13 % dans l'Aude et 10 % dans l'Hérault) et la plus faible dans les régions d'élevage (moins de 4 %).

La qualification des femmes est sensiblement identique à celle des hommes : 90 % sont ouvrières agricoles, 6 % sont techniciennes agricoles et 4 % occupent une fonction de cadre, contremaître ou agent de maîtrise. Toutefois, la présence de cadres ou techniciennes est plus fréquente en élevage bovin (16 %), alors que les hommes ont une meilleure qualification dans les élevages de porcs et de volailles (18 % sont cadres ou techniciens).

Bibliographie

[1] RATTIN S. (2002), « L'agriculture au féminin se professionnalise ». AGRESTE - *Cahiers* n° 2.

[2] RATTIN S. (2002), « Les ménages d'agriculteurs en 2000 : un sur trois est pluriactif ». AGRESTE - *Cahiers* n° 2.

[3] SCEES (2001), « Recensement agricole 2000 ». AGRESTE - *Cahiers* n° 3 - 4.

[4] SALAÛN Y., FRAYSSE J.-L. (1999), « La main-d'œuvre des élevages porcins : des différences d'efficacité sensibles ». AGRESTE - *Cahiers* n° 40.